

**SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN  
À MURDOCHVILLE PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER INC.**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement**

**Québec, le jeudi 15 janvier 2004**

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est intéressée à présenter un mémoire dans le cadre des audiences publiques qui auront lieu sur le projet de construction d'un parc éolien au mont Copper. En effet, ce projet est prévu sur le territoire de la réserve faunique des Chic-Chocs dont la gestion relève de la Sépaq.

Le présent mémoire expose, d'une part, les préoccupations de la Société à l'égard du projet en fonction de :

- la mission que lui a confiée le gouvernement du Québec;
- la vocation particulière des territoires sous sa gestion qui seront touchés par le projet;
- ses valeurs d'entreprise dont celles liées à la satisfaction de sa clientèle, à l'offre de produits récréatifs de qualité, à l'optimisation des retombées touristiques et économiques régionales et à la conservation du patrimoine naturel québécois.

D'autre part, le mémoire propose des recommandations afin de mieux harmoniser le projet aux besoins de la Sépaq et de réduire les impacts appréhendés par cette dernière dans le but d'en arriver à une situation acceptable pour les parties.

## **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)**

- La Sépaq est une société d'État à but commerciale qui relève du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs;
- La Société a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, au profit de l'ensemble des Québécois, les équipements et les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés par le gouvernement du Québec;
- La Sépaq exploite 46 établissements dont 22 parcs nationaux, 16 réserves fauniques, une pourvoirie et 7 centres touristiques dans 15 régions administratives et elle procure de l'emploi à plus de 3 000 personnes;
- La Sépaq gère et développe la majorité des établissements sous sa responsabilité en concertation avec les instances régionales;
- Dans le cas des réserves fauniques, la Sépaq a le mandat d'effectuer une exploitation commerciale rentable et un développement durable de ces territoires.

## **INTÉRÊT DE LA SÉPAQ POUR LE PROJET**

- Le projet de construction d'un parc éolien au mont Copper serait localisé à l'intérieur des limites de la réserve faunique des Chic-Chocs dont la gestion relève de la Sépaq;
- La réalisation du projet aurait des répercussions sur la qualité de certains produits récréatifs offerts et sur la satisfaction de la clientèle de la réserve faunique des Chic-Chocs.

## **PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCS**

### **• VOCATION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE**

La réserve faunique des Chic-Chocs est un territoire gouvernemental de 1 129 km<sup>2</sup> qui a pour objet de :

- Conserver et mettre en valeur la faune pour le bénéfice des Québécois;
- Assurer un accès équitable à l'exploitation de la ressource faunique à l'ensemble des Québécois, notamment par l'entremise d'un tirage au sort dans le cas des espèces fauniques où la demande dépasse l'offre.

## • ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES OFFERTES

L'offre d'activités est principalement axée à des fins de chasse, de pêche et de villégiature.

## • CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES PRINCIPALES

### ➤ Chasse à l'orignal

La réserve faunique des Chic-Chocs est :

- ▶ Un territoire exceptionnel pour la chasse à l'orignal en raison :
  - ❖ des densités importantes de population d'orignaux qui sont parmi les meilleures au Québec :
    - ✓ 11 orignaux /10 km<sup>2</sup> dans la réserve faunique comparativement à 3 orignaux /10 km<sup>2</sup> à l'échelle du Québec
  - ❖ du succès de chasse très élevé :
    - ✓ entre 85 et 95 % de chance d'abattre un orignal comparativement à 10 % pour l'ensemble du Québec
- ▶ Un territoire où il y a une forte demande pour chasser l'orignal :
  - ❖ c'est la troisième réserve faunique la plus en demande pour la chasse à l'orignal;
  - ❖ les chances de gagner, par tirage au sort, un séjour de chasse à l'arme à feu dans la réserve faunique sont de 1/86 alors que pour l'ensemble du réseau des réserves fauniques c'est 1/28.
- ▶ Un territoire où l'offre de chasse à l'orignal est importante :
  - ❖ 179 groupes de 3 à 4 chasseurs seront offerts en 2004;
  - ❖ Plus de 700 chasseurs fréquenteront la réserve faunique durant la saison de chasse à l'orignal en 2004 (45 jours);
  - ❖ 100 % de l'offre est vendue à toutes les années.

- ▶ Un territoire où il y a encore du potentiel pour un développement supplémentaire de chasse à l'original :
  - ❖ l'importance de la population d'originaux de la réserve faunique offre des possibilités intéressantes pour accroître l'offre de groupes de chasseurs à court, moyen et long terme.

### ➤ **Pêche aux salmonidés**

La réserve faunique des Chic-Chocs compte :

- ▶ Vingt-six lacs ouverts à la pêche à l'omble de fontaine ou au touladi;
- ▶ Plusieurs lacs sont des habitats de qualité parce qu'ils contiennent uniquement des populations d'ombles de fontaine. Toutefois, dans ces habitats, la productivité de l'omble de fontaine est davantage sensible aux perturbations.

### ● **PAYSAGES EXCEPTIONNELS**

La réserve faunique des Chic-Chocs est l'un des territoires du réseau des réserves fauniques qui se distingue par la beauté remarquable de ses paysages.

### ● **PRINCIPALES INFRASTRUCTURES**

La réserve faunique compte 16 chalets destinés à des fins de pêche, de chasse et de villégiature.

### ● **INVESTISSEMENTS RÉALISÉS**

Depuis que la Sépaq gère la réserve faunique en 1995, plus de 4,0 M\$ ont été investis dans la consolidation et le développement des activités et infrastructures de ce territoire, notamment pour les fins de la chasse à l'original.

### ● **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES**

Les activités de la réserve faunique des Chic-Chocs génèrent des retombées économiques importantes pour certaines localités de la Haute-Gaspésie :

- Embauche et achat locaux;
- Association de l'entreprise privée locale dans l'offre d'un produit de chasse à l'original haut de gamme;

- Dépenses de la clientèle de la réserve faunique dans les commerces locaux en achats de biens et services divers.

De plus, il a été évalué qu'en moyenne la valeur économique d'un orignal correspondait, selon l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à environ 6 000 \$ en 1985; ce qui équivaldrait à plus de 10 000 \$ en 2003. Dans cette optique, l'estimation des retombées économiques globales générées par la chasse à l'orignal de la réserve faunique des Chic-Chocs aurait été de l'ordre de 1,2 M\$ en 2003.

## PRÉOCCUPATIONS DE LA SÉPAQ PAR RAPPORT AU PROJET

Voici les principaux impacts que la Sépaq appréhende par la mise en œuvre du projet d'éoliennes dans la réserve faunique des Chic-Chocs.

### 1. IMPACTS APPRÉHENDÉS SUR LES PAYSAGES

La présence d'éoliennes dans la réserve faunique va dégrader en permanence la qualité de paysages stratégiques de ce territoire. Les paysages font partie des principaux motifs qui incitent d'abord la clientèle à venir dans une réserve faunique. En effet, selon les résultats de deux importantes enquêtes réalisées auprès de la clientèle du réseau des réserves fauniques (3 500 répondants), les **principaux motifs fondamentaux** qui incitent d'abord nos clients à venir dans une réserve faunique sont :

- ✓ le sentiment d'isolement;
- ✓ être en contact avec la nature;
- ✓ les beaux paysages;
- ✓ la tranquillité des lieux;
- ✓ récolter du poisson ou du gibier dans le cas d'une activité faunique.

Lorsqu'il y a dégradation d'un ou plusieurs de ces motifs, l'intérêt des clients diminue pour fréquenter une réserve faunique.

Or, dans les secteurs de la réserve faunique où la présence des éoliennes serait perceptible par la clientèle, plusieurs de ces motifs fondamentaux seraient affectés puisque le fait de voir des éoliennes dans le paysage a également des effets sur la qualité du sentiment d'isolement et du contact avec la nature que le client souhaite retrouver en forêt.

Par ailleurs, au cours de la saison de chasse à l'orignal 2003, la réserve faunique des Chic-Chocs a effectué un sondage auprès de plusieurs de ses chasseurs pour connaître leur opinion quant à l'implantation d'éoliennes dans le territoire. Le résultat de

cette consultation montre qu'une majorité des chasseurs n'accepterait pas de chasser à travers des éoliennes ni dans un territoire où ces dernières seraient présentes dans le paysage.

En conclusion, la présence d'éoliennes dans le paysage de la réserve faunique aura pour effet que :

- ✓ la satisfaction d'une partie de notre clientèle serait affectée;
- ✓ la qualité de l'offre de nos produits serait moins attrayante dans les secteurs de la réserve faunique où la présence des éoliennes serait perceptible.

## **2. IMPACTS APPRÉHENDÉS SUR LA SUPERFICIE EXPLOITÉE POUR LA CHASSE À L'ORIGNAL**

La présence d'éoliennes dans la réserve faunique occasionnerait des pertes de superficie de chasse à l'orignal dans ce territoire alors qu'il y a encore des possibilités de développement significatif de cette activité. Dans un contexte de développement, les besoins et l'optimisation de la superficie exploitable pour la chasse auront toute leur importance. De plus, la présence d'éoliennes pourrait éventuellement compliquer le découpage des secteurs de chasse surtout s'il y a développement de cette activité.

## **3. IMPACTS APPRÉHENDÉS DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES ÉOLIENNES**

Durant la période de construction des éoliennes, les travaux sont susceptibles de :

- Perturber les activités de chasse à l'orignal et à l'ours ainsi que la pêche, notamment dans le secteur où les éoliennes seraient installées;
- Déranger la clientèle dans la pratique de ses activités et où elle s'héberge en chalet;
- Générer de l'insatisfaction et davantage de plaintes de la part de la clientèle;
- Affecter la sécurité de la clientèle sur les chemins de la réserve faunique utilisés par les véhicules et la machinerie lourde nécessaires à la construction des éoliennes.

## **4. AUTRES IMPACTS APPRÉHENDÉS**

- **Dégradation de la qualité de paysages visibles à partir du parc national de la Gaspésie**

La présence d'éoliennes au mont Copper serait également susceptible d'avoir un impact négatif pour la clientèle du parc national de la Gaspésie qui est aussi sous la gestion de la Sépaq. En effet, les éoliennes risquent d'être visibles à partir de lieux

stratégiques de ce territoire tel le mont Jacques-Cartier où des milliers d'adeptes de plein air vont y contempler la beauté des paysages naturels du massif des Chic-Chocs. La présence d'éoliennes dans le panorama sera jugé inacceptable par une partie de la clientèle qui fréquente le parc même si ces dernières sont localisées à l'extérieur de ce territoire puisqu'elles auront un impact négatif sur ce que recherche la clientèle : l'observation de la nature et de beaux paysages.

➤ **Incidences sur les investissements consentis par le gouvernement pour mettre en valeur le massif des Chic-Chocs à des fins d'écotourisme et d'aventure**

Dans le but de stimuler le développement économique de la Haute-Gaspésie, le gouvernement du Québec a consenti, en 2001, des investissements de 38,0 M\$ pour mettre en valeur les attraits naturels du massif des Chics-Chocs à des fins touristiques pour une clientèle de calibres national et international. Pour ce faire, l'ensemble de ces investissements a été versé à la Sépaq afin qu'elle consolide et mette en place des infrastructures et des produits pour accroître, dans les territoires sous sa gestion en Haute-Gaspésie, le développement faunique, écotouristique et d'aventure du massif des Chic-Chocs : réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane et le parc national de la Gaspésie.

Le développement de parcs éoliens dans le massif des Chic-Chocs, dont celui du mont Copper, aura des répercussions négatives sur la mise en valeur touristique des attraits naturels de cette formation rocheuse. En effet, les éoliennes représenteront des « corps étrangers » dans le paysage des Chic-Chocs et les touristes seront probablement étonnés, surpris et mécontents de les voir puisqu'ils seront venus, non pour les contempler, mais pour admirer la beauté naturelle de ce massif exceptionnel dans le sud du Québec et se récréer dans un environnement naturel.

La visibilité d'éoliennes dans le massif des Chic-Chocs, notamment à partir des lieux stratégiques fréquentés par les nombreux touristes des territoires sous la gestion de la Sépaq, va réduire significativement la « valeur naturelle et écologique » de ces montagnes pour des fins touristiques et va atténuer les résultats initialement escomptés par les investissements réalisés pour le développement touristique de ce milieu naturel remarquable.

## RECOMMANDATIONS DE LA SÉPAQ POUR AMÉLIORER LE PROJET

Le projet de construction d'éoliennes au mont Copper nécessiterait des modifications afin qu'il soit beaucoup plus harmonieux et respectueux des besoins de la clientèle de la réserve faunique et du parc national de la Gaspésie et qu'il affecte au minimum la qualité des produits récréatifs offerts et la rentabilité de ces territoires.

- **Atténuation de l'impact visuel des éoliennes dans le paysage**

L'étude d'impact ne traite aucunement des répercussions visuelles du parc éolien pour les intervenants et les clientèles qui utilisent déjà le territoire dans le secteur où la présence des éoliennes serait perceptible. Il est important qu'une évaluation de l'impact visuel des éoliennes soit réalisée en vue de préserver au maximum la satisfaction de la clientèle de la réserve faunique des Chic-Chocs et du parc national de la Gaspésie.

- Mesures demandées au promoteur :

- ▶ Réaliser une analyse d'impact visuel des éoliennes pour l'ensemble des sites stratégiques où la satisfaction de la clientèle et la qualité des produits récréatifs sont susceptibles d'être affectées dans la réserve faunique des Chic-Chocs et le parc national de la Gaspésie;
- ▶ Déterminer, à partir des sites stratégiques de la réserve faunique des Chic-Chocs et du parc national de la Gaspésie, les mesures d'atténuation à prendre afin d'éliminer ou de réduire significativement l'impact visuel des éoliennes (ex. : disposer les éoliennes pour qu'elles soient peu ou pas visibles des lacs pêchés, des chalets, des secteurs de chasse, des montagnes fréquentés pour des fins d'observation du paysage);
- ▶ Consulter les autorités de la réserve faunique des Chic-Chocs et du parc national de la Gaspésie pour convenir, avant leur construction, du modèle de distribution des éoliennes le plus acceptable au plan visuel pour les sites stratégiques de ces territoires;
- ▶ Restreindre au minimum le nombre d'éoliennes sur le territoire de la réserve faunique des Chic-Chocs.

- **Atténuation de la perte de territoire de chasse à l'original**

La présence d'éoliennes aurait pour effet de réduire la superficie du territoire de la réserve faunique exploitée à des fins de chasse à l'original. Pour amoindrir cet impact, la mesure suivante devrait être favorisée :

- Mesure demandée au promoteur :

- ▶ Concentrer les éoliennes afin que la dimension de l'espace requise pour leur aménagement soit la plus restreinte possible

- **Atténuation de l'impact des travaux de construction des éoliennes pour la clientèle, les produits et les infrastructures de la réserve faunique des Chic-Chocs**

Les travaux de construction pourraient avoir divers impacts sur la satisfaction de la clientèle et sur la qualité de certains produits récréatifs, de certaines infrastructures et de l'environnement. Pour minimiser les impacts des travaux de construction des mesures particulières devraient être prises.

- Mesures demandées au promoteur :

- ▶ Pour sauvegarder la satisfaction de la clientèle et la qualité des produits offerts :

- ❖ Éviter toute activité aux alentours des sites d'hébergement;
- ❖ Éviter toute activité aux alentours des lacs de pêche;
- ❖ S'abstenir de réaliser des travaux de construction durant la saison de chasse à l'original (1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre);

Si des travaux de construction doivent absolument être poursuivis durant la saison de chasse à l'original :

- ✓ Compenser monétairement la réserve faunique pour :
  - les pertes de revenus occasionnés par la fermeture du secteur de chasse où seront effectués les travaux de construction;
  - toute réclamation des chasseurs qui est justifiable et liée à la réalisation des travaux de construction;
- ✓ Restreindre au minimum la circulation routière dans la réserve faunique durant la saison de chasse à l'original afin de nuire le moins possible à cette activité;
- ✓ Concentrer la circulation et les travaux de construction la nuit durant la saison de chasse à l'original;

- ✓ Restreindre au maximum l'étendue du chantier de construction afin de perturber au minimum les secteurs de chasse;
  - ❖ Dans le cas des secteurs de chasse à l'ours voisins des lieux où seraient installées les éoliennes, compenser monétairement la réserve faunique pour lui permettre d'aménager des sites de chasse de remplacement éloignés du chantier de construction;
  - ❖ Effectuer les activités de construction pouvant le plus déranger la clientèle durant le jour (ex. : dynamitage) et aviser les autorités de la réserve faunique et la clientèle avant leur réalisation;
  - ❖ Sensibiliser la clientèle à l'existence du chantier de construction;
  - ❖ Sensibiliser les promoteurs, entrepreneurs et travailleurs associés à la construction des éoliennes aux besoins de la clientèle de la réserve faunique.
- ▶ Pour préserver une qualité adéquate des chemins et la sécurité de la clientèle :
- ❖ Entretien correctement le réseau routier utilisé durant la construction des éoliennes;
  - ❖ Restaurer le réseau routier à la fin de la construction;
  - ❖ Installer une signalisation adéquate pour assurer la sécurité de la clientèle de la réserve faunique.
- ▶ Pour maintenir en bon état l'environnement :
- ❖ Appliquer les saines pratiques pour la voirie forestière et le RNI lorsqu'il y aura construction de chemins requis pour l'installation des éoliennes afin d'éviter toute perturbation des cours d'eau;
  - ❖ Remettre dans un état adéquat l'ensemble du territoire perturbé après les travaux de construction;
  - ❖ Maintenir le site et autres infrastructures liées à la construction des éoliennes esthétiquement propres durant toute la durée des travaux.
- **Atténuation de l'impact issu de l'exploitation et de l'entretien des éoliennes construites**

Les activités liées à l'exploitation et à l'entretien des éoliennes construites au mont Copper pourraient également avoir certains impacts sur la satisfaction de la clientèle et sur la qualité de certains produits récréatifs et de certaines infrastructures de la réserve faunique. Pour réduire ces impacts, des mesures d'atténuation devraient être appliquées.

- Mesures demandées au promoteur :
  - ▶ Pour sauvegarder la satisfaction de la clientèle et la qualité des produits offerts :
    - ❖ Maintenir accessibles aux chasseurs à l'original les sites où seront construites les éoliennes;
    - ❖ Éviter toute circulation et activité durant la saison de chasse à l'original (1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre);
    - ❖ Sensibiliser la clientèle à l'existence du parc éolien;
    - ❖ Sensibiliser les entrepreneurs et travailleurs associés à l'exploitation et à l'entretien des éoliennes aux besoins de la clientèle de la réserve faunique;
  - ▶ Pour préserver une qualité adéquate des chemins et la sécurité de la clientèle :
    - ❖ Entretien correctement le réseau routier utilisé pour l'exploitation et l'entretien des éoliennes;
    - ❖ Installer une signalisation adéquate pour assurer la sécurité de la clientèle de la réserve faunique.

## **POSITION DE LA SÉPAQ QUANT À L'AUTORISATION DU PROJET**

La position de la Sépaq quant au développement éventuel d'un parc éolien au mont Copper est la suivante :

- Le projet dans sa facture actuelle n'est pas acceptable;
- Le projet pourrait être acceptable dans la mesure où le promoteur consent à se conformer aux mesures d'atténuation recommandées dans le présent mémoire. Le respect rigoureux de ces mesures permettrait d'améliorer le projet en vue de réduire au maximum ses impacts sur la satisfaction de la clientèle et la qualité des produits récréatifs offerts dans la réserve faunique des Chic-Chocs et du parc national de la Gaspésie.